

Un établissement du

**Centre
de services scolaire
des Bois-Francs**

Québec



**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2025-2026
Bulletin DIP**

Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver jusqu'à la fin de l'année scolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2025**.

Au cours de l’année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 28 août 2025 au 6 novembre 2025
- Le bulletin sera déposé sur le portail dans la semaine du 17 novembre 2025.

Deuxième bulletin :

- Étape du 10 novembre 2025 au 5 février 2026
- Le bulletin sera déposé sur le portail dans la semaine du 16 février 2026.

Troisième bulletin :

- Étape du 9 février 2026 au 23 juin 2026
- Le bulletin sera acheminé par la poste et déposé sur le portail dans la semaine du 29 juin 2026.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (BULLETIN DIP)

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Agir		X	X
Exprimer	X		X
Interagir		X	X
Communiquer	X		X
S’adapter		X	X
S’engager	X		X
Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent au moins 2 fois dans l’année scolaire.			

L’évaluation de votre enfant s’appuie sur le programme éducatif DIP du ministère du MÉES (Ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur).

Afin de constater l’acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l’enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d’évaluation, d’observations, etc.